

Statut des Internes : retour sur les événements de l'automne 2012

Suite aux mouvements de grève initiés par l'ISNIH (médecins de spécialités) à l'automne 2012 auquel s'était associée la FNSIP, un groupe de travail sur les conditions de travail des étudiants, internes et assistants a été mis en place. Ce groupe de travail avait pour objectifs de répertorier des difficultés de fonctionnement et autres revendications, d'y proposer des réponses et solutions, d'évaluer leur bonne application dans le temps.

Un rapport synthétique des travaux et conclusions de ce groupe de travail a été remis lors de la réunion conclusive en février 2013. Ils sont classés en trois objectifs :

- Améliorer les conditions de travail et prendre en compte les contraintes de sujétions liées à leur exercice ;
- Réaffirmer et renforcer les aspects formation et recherche de l'exercice des professionnels concernés ;
- Garantir la protection des praticiens en formation et la qualité du dialogue social.

L'ensemble des conclusions vous a été présenté à l'occasion du congrès de Lyon, alors que le rapport n'était pas encore publié officiellement. Entre temps, la FNSIP a formulé des remarques et critiques à l'égard de ce rapport, que vous pouvez retrouver sur notre site internet. Nous reprendrons ici uniquement les conclusions et projet principaux qui sont directement applicables aux internes en Pharmacie :

Reconnaître l'investissement des professionnels de santé en formation

- ☑ Revaloriser les gardes et astreintes des internes : une revalorisation du montant d'indemnisation des gardes (+4%) est prévue pour mai 2013. L'intérêt du maintien du système de la demi-garde dans le cadre de la permanence des soins va être évalué.
- ☑ Prendre en compte les délais de délivrance du DES par l'Université, souvent incompatibles avec la date officielle et effective de prise de poste.
- ☑ Revaloriser l'indemnité de sujétion des internes de 1^{ère} et 2^{ème} année.

Améliorer l'accueil des étudiants et des Internes

- ☑ Clarifier les conditions d'hébergement et de restauration des internes et des étudiants lors des gardes, ainsi que

les conditions de prise en charge et de valorisation des avantages en nature. Il est de même proposé d'inciter les établissements à adopter une politique volontariste en matière de rénovation des internats.

Valoriser les activités universitaires et de recherche

- ☑ Sanctuariser les deux demi-journées universitaires des internes : clarifier leur statut et observer le respect effectif via un mode opératoire associant les représentants des Internes, directions d'établissements de santé, présidences de CME et Doyens de faculté ; appuyer sur le caractère obligatoire et opposable de ces deux journées dès lors qu'un planning des cours des internes est transmis par le Décanat (Doyen) en début de semestre.
- ☑ Accroître l'accès aux années recherches des Internes.

Renforcer la concertation et le dialogue social

- ☑ Associer les représentants des Internes et étudiants à l'organisation des gardes et astreintes, c'est-à-dire de modifier la composition de la Commission de l'Organisation de la Permanence des Soins (COPS) afin d'y formaliser la présence des deux représentants des Internes.

Mieux prévenir les risques liés à l'exercice professionnel

- ☑ Garantir l'application du repos de sécurité des Internes et étudiants. Il s'agit de confirmer l'application stricte et complète du repos de sécurité pour les internes et étudiants dès le 1^{er} février 2013, le repos de sécurité devant s'entendre comme exclusif de toute activité universitaire, ambulatoire et hospitalière.
- ☑ Améliorer l'organisation des gardes et astreintes, préserver leur caractère formateur via la sécurisation du recours à un sénior et rappeler la réglementation

ACTUALITES

relative à l'organisation des gardes et à la protection des internes (respect du nombre maximal de gardes ou d'astreintes et du nombre minimum d'internes pour constituer un tour de garde).

Entre temps, la FNSIP a été sollicitée par le Ministère et a sollicité en retour le Conseil d'Administration sur les modalités envisageables pour la revalorisation de l'indemnité de sujétion notamment. A l'heure actuelle, nous ne pouvons en dire davantage, mais soyez assurés que la FNSIP joue pleinement son rôle aux côtés des autres organisations d'internes pour que les différentes enveloppes débloquées soient distribuées de la façon la plus juste possible. A ce

titre, il est envisagé au niveau ministériel, en accord avec les différentes organisations syndicales, que certaines enveloppes soient fusionnées.

Lors de la conclusion du groupe de travail le 13 février dernier, il a été convenu deux nouvelles réunions semestrielles dont la première s'est tenue ce 31 mai. Sur la base des réactions de la FNSIP à la suite de la publication du rapport, nous saurons être attentifs à l'occasion de ces réunions ministérielles, aux côtés de nos collègues internes de médecine, à la réelle mise en application des mesures proposées.

C.N., F.S.



SERVIER *Campus*

www.servier-campus.fr :

le site Servier à destination des étudiants et jeunes diplômés

